

Avis

Les membres CHSCTD 67 demandent :

- qu'un calendrier prévisionnel des CHSCTD soit arrêté le plus tôt possible.
- que chaque situation connue (de risque ou inscrite au registre de santé et sécurité) fasse l'objet d'une étude au CHSCTD suivant.
- qu'un groupe de travail préparatoire se tienne pour examiner ces situations avant chaque CHSCTD.
- que les documents préparatoires soient envoyés dans le respect du règlement intérieur du CHSCTD67.
- que systématiquement lors des visites d'établissement scolaire, un représentant des collectivités de rattachement soit présent.
- que les comptes-rendus soient plus détaillés (avis complets, éléments des débats et conclusions).
- que chaque avis voté fasse l'objet d'une réponse de l'administration en respectant le délai de deux mois.